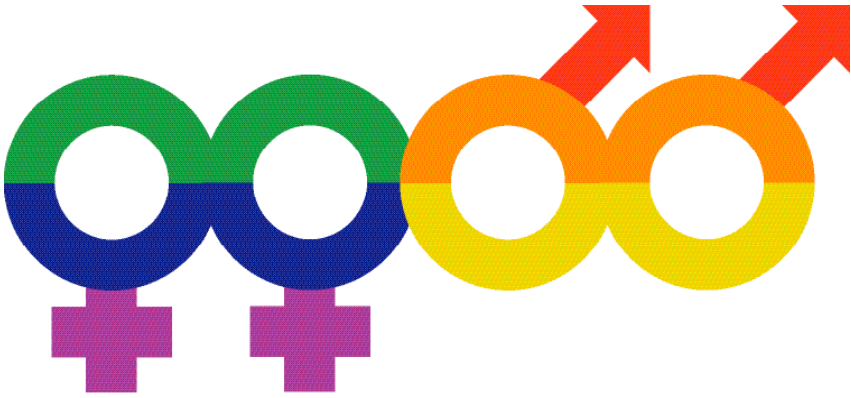


Comité des droits des gais et lesbiennes



Comité des droits des gais et lesbiennes CSQ

Que faisons-nous ?

Créé en 1997, le Comité des droits des gais et lesbiennes a pour objectifs :

- d'exercer un rôle de réflexion, d'analyse, d'intervention (promotion, animation, formation, action) et de représentation au sein de la CSQ et d'autres organismes pour que les préoccupations des membres gais et lesbiennes soient intégrées aux orientations et aux pratiques de la CSQ, de ses fédérations, de son association et de ses syndicats affiliés ;
- de participer à différents organismes gouvernementaux ou communautaires afin de combattre l'homophobie à l'école et dans les milieux de travail ;
- de produire des documents pour tenir compte des préoccupations et des aspirations des membres gais et lesbiennes dans leur milieu de travail ;
- de susciter la participation des membres gais et lesbiennes dans la vie syndicale.

Pour plus d'information consulter le site Web

www.csq.qc.net

• Pointer « instances »

• Pointer « comités »

• Cliquer « comité des droits des gais et lesbiennes »



Comité des droits
des gais et lesbiennes CSQ

Centrale des syndicats
du Québec



Plan d'action 2003-2006

Participation à divers comités internes à la CSQ :

- Comité de travail concernant les fausses allégations
- Comité de travail pour contrer le harcèlement sous toutes ses formes
- Comité de coordination Offrons-nous un monde sans violence

Organisation de deux sessions de formation, au cours de l'année 2004-2005, offertes aux membres et aux responsables syndicaux afin de leur donner des outils pédagogiques et d'information pour intervenir auprès des jeunes quant aux réalités vécues par les gais et les lesbiennes.

Diffusion de la vidéo CSQ *Silence SVP* pour sensibiliser les jeunes et les travailleuses et travailleurs aux difficultés rencontrées par les gais et les lesbiennes à l'école et dans les milieux de travail.

Production de documents d'information notamment :

- Que faire en tant que responsable syndical ?
- Guide de référence pour identifier les ressources syndicales
- Le harcèlement psychologique
- Reconnaître l'homophobie, agir pour la contrer
- Le reconnaissance des conjointes ou conjoints de même sexe

Participation au groupe de travail mixte sur l'homophobie.

Concertation avec différents intervenants patronaux, syndicaux et associations étudiantes du réseau scolaire et du réseau collégial afin d'élaborer avec ceux-ci un plan national de lutte à l'homophobie.

Inviter les syndicats affiliés à adopter des règlements :

- En matière de confidentialité des renseignements personnels
- Concernant le devoir de représentation dans la défense des membres quant à des dossiers de harcèlement ou de violence.

Participation à divers forums ou colloques :

- *Homophobie et milieu de travail*, organisé par la Fondation Émergence, le 17 mai 2006.
- États généraux *De l'égalité juridique à l'égalité sociale*, organisés par la Table de concertation, les 3 et 4 septembre 2004, à Québec.
- 2^e colloque international contre la peine de mort, du 5 au 9 octobre 2004, à Montréal.
- *L'homophobie à l'école : en parler et agir*, colloque organisé par l'Association canadienne de la santé mentale, le 18 octobre 2002, à Montréal.

Participation à des organismes communautaires :

- Émergence
- Table de concertation des lesbiennes et gais du Québec (TCLGQ)
- Coalition québécoise pour la reconnaissance du mariage civil